

LE MOT DE PIERRE BARBANSON, PRÉSIDENT DU CANAL :



La saison d'arrosage 2023 derrière nous, nous oblige à un bilan rapide avant de se tourner vers la saison 2024. 2023 s'est terminée avec beaucoup moins de tensions sur la ressource que ce que nous avons vécu en 2022. Nous le devons en grande partie à des pluies abondantes en mai-juin qui ont permis de détendre une situation qui s'annonçait compliquée pour notre territoire, mais aussi à l'échelle de la Durance. Il me revient de vous rappeler que l'hiver 2022-2023 a été un des plus secs, mais aussi des plus chauds jamais enregistré au niveau national ! Nous avons cependant pu disposer d'une ressource en quantité suffisante pour que vous puissiez arroser pendant l'été sans que ne soient appliquées de restrictions.

L'année 2023 a été celle de la mise en fonctionnement de notre nouveau bassin de l'Arrousaire. Inauguré pendant l'année, celui-ci a tenu ses promesses et le volume supplémentaire dont nous disposons nous a apporté à la fois sécurité pour ce qui est de la continuité de service en période de fort arrosage, mais nous a permis aussi d'économiser l'électricité en travaillant avec moins de pompes en fonctionnement.

En parallèle, l'impact de l'explosion des coûts de l'électricité a été réduit par notre moindre consommation d'eau. Il n'empêche, nous avons consommé en 2023 20% d'électricité en moins qu'en 2022, pourtant notre facture électrique est de 60% supérieure à celle de 2022. Si les tarifs de fourniture baissent progressivement, nous n'avons pas de visibilité sur 2024, car comme vous l'avez peut-être vu au travers des annonces gouvernementales, les taxes sur la consommation électrique vont, elles, augmenter.

Le canal poursuit également pendant le chômage 2023-2024, la modernisation de ses réseaux sur le secteur de l'ancienne filiole 30, chemin du Petit Hôpital – Montfavet, RD 25. Peut-être êtes-vous concernés ? Ce secteur est d'une importance capitale car il nous permet de mailler les réseaux de deux de nos stations, sécurisant la desserte pour l'avenir.

Regardons maintenant 2024, il nous reste du travail, d'autres secteurs restent à moderniser, mais nous sommes dans l'incertitude quant aux financements dont nous pourrions bénéficier à l'avenir. Ces travaux très chers pour la structure ne peuvent se faire qu'avec l'engagement à nos côtés de collectivités partenaires, que sont le Département, la Région, l'Agence de l'Eau, mais aussi les services du FEADER qui permettent de mobiliser les fonds européens. Aujourd'hui, plus d'un an et demi s'est écoulé depuis le dernier appel à projets permettant d'obtenir des financements pour ces travaux. Sans nouvel appel à projet, nous serons dans l'obligation de mettre un coup d'arrêt à nos modernisations.

Ne soyons cependant pas pessimistes, le personnel du canal de l'Isle continue d'assurer sa mission, veiller sur nos ouvrages et notre réseau afin de vous apporter dans les meilleures conditions possibles, une eau ô combien rare, mais indispensable à l'agriculture dans nos régions méditerranéennes.



DES RENSEIGNEMENTS ? DES INFORMATIONS ?
N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER :

ASCO du canal de l'Isle

894 RD 901

Route du Four à Chaux vers l'Isle

84800 LAGNES

Tél. 04 90 38 00 69 • infos@canal-isle.fr

www.canal-isle.fr

Nos bureaux sont ouverts au public les :

lundi, mardi, jeudi

de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h15

mercredi et vendredi

de 8h30 à 12h00.

COMITÉ DE RÉDACTION



PARTENAIRES FINANCIERS DES OPÉRATIONS :



Atelier Off'7 • L'Isle

BULLETIN
D'INFORMATION





Contrat de Canal

Les documents du Contrat de Canal n° 2 sont accessibles sur le site internet du Canal de l'Isle, onglet Contrat de Canal.

INAUGURATION DU NOUVEAU BASSIN DE L'ARROUSAIRE



L'extension de la capacité du bassin de l'Arrousaire l'hiver dernier nous a permis de sécuriser la desserte en eau sur le réseau du même nom, qui dessert les communes de Lagnes et l'Isle sur la Sorgue.



Le 9 juin 2023 a eu lieu l'inauguration, en présence de Mme la Vice-Présidente du Conseil Départemental, de la directrice de la Délégation Marseille de l'Agence de l'Eau, ainsi que de M. le Maire de Lagnes et d'élus représentant les communes limitrophes. Cet évènement a été l'occasion pour nous de rappeler l'importance de notre canal pour le territoire, mais aussi la nécessité pour nos structures d'adapter leur desserte aux nouveaux besoins du monde agricole.

Ce projet d'un montant global de précisément 1 375 321 € a pu être réalisé grâce au soutien de l'Etat et du Ministère de l'Agriculture dans le cadre du plan de relance, à hauteur de 137 532 €. Il a également bénéficié du concours financier du Département de Vaucluse à hauteur de 137 532 € et du soutien de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 825 193 €.

LA MODERNISATION DE LA DESSERTE SECTEUR VELOGUES 10



Démarré en novembre 2023, ces travaux de mise sous pression de nos réseaux concernent essentiellement la zone encadrée par la RD 25 de Caumont à l'Isle au Nord et le chemin du Petit Hôpital / chemin de Montfavet au Sud. Ce sont pas moins de 95 branchements qui sont prévus pour être raccordés au réseau pression, constitué pour partie de la réutilisation d'un réseau gravitaire enterré existant et de nouveau réseau.



Cette opération d'un montant de 836 530 € bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'eau à hauteur de 292 785 €, du Conseil Départemental pour 125 479 € et du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) pour 250 959 €.



DÉMÉNAGEMENT DE LA TRÉSORERIE DE L'ISLE VERS LA TRÉSORERIE D'AVIGNON

Dans le cadre de la réorganisation de ses services de Trésorerie à l'échelle du Département, c'est dorénavant le Service de Gestion Comptable d'Avignon qui est chargé du recouvrement de la redevance du canal. Pensez à vous adresser à eux pour toute demande relative au recouvrement et au paiement des redevances d'arrosage (coordonnées sur le volet droit).

LE CANAL EN PRATIQUE



La campagne de relevé de compteurs a lieu chaque année sur les mois d'octobre et novembre. Il faut impérativement laisser votre borne libre d'accès et ses abords entretenus. En cas d'impossibilité d'accéder à nos ouvrages, nous laissons un coupon. Pensez à y répondre faute de quoi nous serons dans l'obligation de procéder à une estimation de votre consommation.

L'INDISPENSABLE :

Le canal facilite le paiement de vos redevances :

- **Prélèvement automatique** : Une fois le formulaire rempli par vos soins enregistré, le prélèvement est effectué directement sur votre compte l'année suivante.
- **Le Datamatrix** présent sur les factures permet de régler sa facture chez son buraliste
- **PAYFIP** : paiement sur internet par carte bancaire à l'aide d'un identifiant unique, jusqu'à la date limite indiquée sur la facture
- **Paiement par chèque** : Il n'est plus possible de déposer son chèque au canal! uniquement par courrier ou dépôt direct auprès du Service de Gestion Comptable d'Avignon - Cité Administrative - Avenue du 7ème Génie BP 21 099 - 84 097 AVIGNON CEDEX 9

Vente ? Achat ? Mutation ? Travaux ?

Pensez à vous assurer des points suivants

- Afin de pouvoir envoyer la facture au bon destinataire, vous devez nous informer de la vente ou division de votre parcelle, en vous rendant dans nos locaux avec l'acte notarié
- En cas de cession ou de mutation de votre parcelles, les redevances étant émises "à terme échu", c'est le propriétaire au 1er janvier de l'année d'arrosage (et non de l'exercice) qui est redevable au canal.
- Le notaire doit informer l'acheteur lors de tout acte de division ou de mutation de parcelle de la présence des réseaux du canal de l'Isle
- Tous travaux réalisés sur une parcelle du périmètre du canal doit faire l'objet a minima d'une DICT, à défaut d'une demande d'autorisation en bonne et due forme auprès de l'ASCO. Pour savoir où sont nos réseaux en cas de travaux, une seule solution, se connecter sur : www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr

Pour toute information, renseignement ou pour simplement mieux connaître le canal, une seule adresse : www.canal-isle.fr